



Appel externe en vue de la constitution d'une réserve de recrutement de Sapeurs-Pompiers ambulanciers professionnels pour la Zone de Secours HEMECO

Le Conseil de la Zone de Secours HEMECO, en séance du 17 juin 2025, a décidé de constituer une réserve de recrutement de Sapeurs-Pompiers ambulanciers professionnels pour la Zone de Secours HEMECO et de lancer l'appel à candidature.

A. Conditions d'accès

Les conditions d'accès sont énumérées à l'article 37 §1^{er} de l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours :

- Être belge ou citoyen d'un autre État faisant partie de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse ;
- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat devra fournir un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de 3 mois précédant la date de dépôt de sa candidature ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Être titulaire du permis de conduire B ;
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base tel que visé à l'article 35 (tout pompier et tout agent de la protection Civile en service en Belgique, en Suisse ou dans un État membre de l'Espace Économique Européen est réputé disposer du CAF)

Ces conditions doivent être remplies au plus tard à la date du premier des deux examens organisés dans le cadre de la présente constitution d'une réserve de recrutement.

Au moment de la nomination définitive et conformément à l'article 41 de l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel ainsi qu'à la décision n°6 du Conseil de Zone en séance du 1^{er} février 2021, les conditions suivantes devront être remplies :

- Être titulaire du brevet B01 ou d'un brevet assimilé conformément à l'Arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux ;
- Être titulaire du permis de conduire C s'il a plus de 21 ans ou du permis C1 s'il a moins de 21 ans ;
- Être titulaire du brevet d'ambulancier avec badge en ordre de validité.

B. Description de fonction

La description de fonction est établie par l'Arrêté ministériel du 08 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

C. Règlement de sélection

La procédure de recrutement se présente sous la forme d'un concours.

Le ou les lauréats sont admis au stage de recrutement par ordre de classement et sous réserve de la réussite d'un examen médical tel que défini à l'article I.4-26 du Code du Bien-Être au Travail.

Les épreuves de recrutement sont, dans l'ordre :

1. Des tests physiques éliminatoires

Le jour de l'épreuve, le candidat devra fournir un certificat médical datant de moins d'un mois attestant qu'il est apte à participer aux tests physiques. En l'absence de pareil certificat médical, le candidat ne pourra présenter les épreuves et sera éliminé.

Le candidat sera considéré apte ou inapte à poursuivre les épreuves de recrutement après chaque atelier des épreuves physiques. Une cotation sera attribuée en fonction du résultat.

Atelier n°1 : Test de Cooper

Le candidat doit parcourir la plus grande distance possible en 12 minutes, sur une piste d'athlétisme dont le candidat ne peut sortir pendant la durée du test. Le candidat est à l'arrêt derrière la ligne de départ. Le départ se fait sur ordre. Après 11 minutes un signal sonore est émis suivi d'un signal d'arrêt à 12 minutes. Le candidat s'immobilise. C'est la position du candidat au moment du signal d'arrêt qui est pris en compte pour déterminer la performance du candidat. En cas de faux départ, la course est arrêtée et le test est recommencé immédiatement. Après 2 faux départs consécutifs dus au même candidat, le candidat est exclu de l'épreuve et considéré comme inapte.

Distances éliminatoires en fonction du sexe et de l'âge

Distance	Homme	Distance	Femme
18-29 ans			
< 2400 m	Élimination	< 2200 m	Élimination
≥ 2400 m	1/10	≥ 2200 m	1/10
≥ 2500 m	2/10	≥ 2300 m	2/10
≥ 2600 m	3/10	≥ 2400 m	3/10
≥ 2700 m	4/10	≥ 2500 m	4/10
≥ 2800 m	5/10	≥ 2600 m	5/10
≥ 2900 m	6/10	≥ 2700 m	6/10
≥ 3000 m	7/10	≥ 2800 m	7/10
≥ 3100 m	8/10	≥ 2900 m	8/10
≥ 3200 m	9/10	≥ 3000 m	9/10
≥ 3300 m	10/10	≥ 3100 m	10/10

30- 39 ans			
< 2300 m	Élimination	< 2000 m	Élimination
≥ 2300 m	1/10	≥ 2000 m	1/10
≥ 2400 m	2/10	≥ 2100 m	2/10
≥ 2500 m	3/10	≥ 2200 m	3/10
≥ 2600 m	4/10	≥ 2300 m	4/10
≥ 2700 m	5/10	≥ 2400 m	5/10
≥ 2800 m	6/10	≥ 2500 m	6/10
≥ 2900 m	7/10	≥ 2600 m	7/10
≥ 3000 m	8/10	≥ 2700 m	8/10
≥ 3100 m	9/10	≥ 2800 m	9/10
≥ 3200 m	10/10	≥ 2900 m	10/10
40-49 ans			
< 2100 m	Élimination	< 1900 m	Élimination
≥ 2100 m	1/10	≥ 1900 m	1/10
≥ 2200 m	2/10	≥ 2000 m	2/10
≥ 2300 m	3/10	≥ 2100 m	3/10
≥ 2400 m	4/10	≥ 2200 m	4/10
≥ 2500 m	5/10	≥ 2300 m	5/10
≥ 2600 m	6/10	≥ 2400 m	6/10
≥ 2700 m	7/10	≥ 2500 m	7/10
≥ 2800 m	8/10	≥ 2600 m	8/10
≥ 2900 m	9/10	≥ 2700 m	9/10
≥ 3000 m	10/10	≥ 2800 m	10/10
50-... ans			
< 2000 m	Élimination	< 1700 m	Élimination
≥ 2000 m	1/10	≥ 1700 m	1/10
≥ 2100 m	2/10	≥ 1800 m	2/10
≥ 2200 m	3/10	≥ 1900 m	3/10
≥ 2300 m	4/10	≥ 2000 m	4/10
≥ 2400 m	5/10	≥ 2100 m	5/10
≥ 2500 m	6/10	≥ 2200 m	6/10
≥ 2600 m	7/10	≥ 2300 m	7/10
≥ 2700 m	8/10	≥ 2400 m	8/10
≥ 2800 m	9/10	≥ 2500 m	9/10
≥ 2900 m	10/10	≥ 2600 m	10/10

Atelier n°2 : Test de natation sur 100 m nage libre

Le candidat est à l'arrêt au bord de la piscine. Sur ordre de l'examineur le candidat effectue un saut ou un plongeon, et parcourt 100 m en nage libre (4 longueurs d'un bassin de 25 m).

Le candidat doit toucher le bord avant d'entamer la longueur suivante. L'absence de toucher du bord entre deux longueurs exclut le candidat qui est considéré comme inapte.

Le candidat n'est pas autorisé à marcher dans l'eau. La marche d'un candidat dans l'eau pour effectuer une partie du parcours exclut le candidat qui est considéré comme inapte.

L'épreuve et le chronomètre s'arrêtent pour chaque candidat lorsqu'il touche le bord de la piscine après avoir accompli les 4 longueurs requises.

En cas de faux départ, la course est arrêtée et le test est recommencé immédiatement. Après 2 faux départs consécutifs dus au même candidat, le candidat est exclu de l'épreuve et considéré comme inapte.

Temps éliminatoire : plus de 150 secondes

Temps	Homme	Temps	Femme
≥ 150 sec	Élimination	≥ 155 sec	Élimination
< 140 sec	1/10	< 145 sec	1/10
< 130 sec	2/10	< 135 sec	2/10
< 120 sec	3/10	< 125 sec	3/10
< 110 sec	4/10	< 115 sec	4/10
< 100 sec	5/10	< 105 sec	5/10
< 95 sec	6/10	< 100 sec	6/10
< 90 sec	7/10	< 95 sec	7/10
< 85 sec	8/10	< 90 sec	8/10
< 80 sec	9/10	< 85 sec	9/10
< 70 sec	10/10	< 75 sec	10/10

Atelier n°3 : Parcours fonctionnel

Le candidat est à l'arrêt à l'entrée du garage « 2^{ème} départ » du PIS de Huy, côté voirie. Il effectue le test seul. Ce test est chronométré. Il s'agit d'un circuit aller-retour avec utilisation et repositionnement des agrès. Lors de son évolution durant le circuit, le candidat obéit aux injonctions de l'accompagnateur qui lui indique ce qu'il a à faire. Le candidat ne doit donc pas mémoriser préalablement les différentes étapes du circuit. Le chronomètre est arrêté une fois le candidat de retour dans sa position initiale, mannequin déposé devant lui.

- 1) Tracter un mannequin sur 15 m (déposer le mannequin)
- 2) Courir pour sortir du 2^{ème} départ par l'arrière, contourner les garages et venir devant la station-service
- 3) Tracter un pneu de camion frottant au sol sur 25 m
- 4) Monter une coupe de tuyau au sommet de la cage d'escalier de la tour
- 5) Tracter une coupe de tuyau attachée par une corde jusqu'au sommet et puis la redescendre
- 6) Descendre la cage d'escalier
- 7) Remonter au sommet de la tour par l'échelle à crinoline
- 8) Redescendre la coupe de tuyau au pied de la cage d'escalier
- 9) Prendre 2 coupes de tuyaux et faire un aller-retour jusqu'au bout de la cour
- 10) Se hisser debout sur ses pieds sur le bord du toit des vestiaires
- 11) Tracter un pneu de camion frottant au sol sur 25 m
- 12) Courir depuis la station-service vers le 2^{ème} départ, contourner les garages et venir au contact du mannequin dans le 2^{ème} départ
- 13) Tracter un mannequin sur 25 m (déposer le mannequin), à l'entrée du 2^{ème} départ

Temps (en sec)	Homme	Temps (en sec)	Femme
08:16 et plus	Élimination	08:46 et plus	Élimination
07:51 → 08:15	1/10	08:21 → 08:45	1/10
07:26 → 07:50	2/10	07:56 → 08:20	2/10
07:01 → 07:25	3/10	07:31 → 07:55	3/10
06:41 → 07:00	4/10	07:11 → 07:30	4/10

06:21 → 06:40	5/10	06:51 → 07:10	5/10
06:01 → 06:20	6/10	06:31 → 06:50	6/10
05:46 → 06:00	7/10	06:16 → 06:30	7/10
05:31 → 05:45	8/10	06:01 → 06:15	8/10
05:16 → 05:30	9/10	05:46 → 06:00	9/10
05:15 et moins	10/10	05:45 et moins	10/10

2. Epreuve orale : Entretien oral

Le jury d'examen réalise l'interview de recrutement avec chaque candidat qui se présente devant lui. Cette épreuve est destinée à tester les critères suivants : la motivation, l'engagement, la disponibilité, la conformité du candidat avec la description de fonction.

Le candidat est déclaré apte s'il obtient plus de 50 % dans chacun des critères et plus de 60 % au total. Il est déclaré inapte dans tous les autres cas.

Le classement des lauréats sera réalisé sur base des points obtenus aux épreuves de recrutement. Les tests physiques comptant pour 20% du total des points du candidat et l'épreuve orale pour 80% du total des points du candidat. En cas d'égalité au total des points entre 2 candidats, le résultat obtenu à l'épreuve orale sera prépondérante et départagera les lauréats ex aequo.

Les lauréats seront versés dans une réserve de recrutement valable 2 ans. Cette validité peut être prolongée de maximum 2 fois 2 ans.

D. Modalités d'envoi de la candidature

Le candidat devra adresser son acte de candidature motivé à Monsieur le Président de la Zone de Secours, rue de la Mairie n° 30 à 4500 Huy, sous pli recommandé ou par toute autre voie conférant au courrier valeur probante et date certaine pour le 15/08/2025, cachet de la poste faisant foi, sous peine de nullité.

L'acte de candidature devra comprendre, sous peine de nullité :

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Une copie du permis de conduire B recto-verso ;
- Une copie du Certificat d'Aptitude Fédéral (ou une attestation officielle d'occupation pour le candidat faisant déjà partie d'une zone de secours reprenant la fonction actuelle et la date d'entrée, tout pompier et tout agent de la protection Civile en service en Belgique, en Suisse ou dans un État membre de l'Espace Économique Européen, étant réputé disposer du CAF)
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

E. Composition du jury

Le Conseil de Zone fixe la composition du jury de recrutement comme suit :

- L'officier-responsable du Département Opérationnel ou son délégué ;
- L'officier-responsable du Service des Ressources Humaines ou son délégué ;

- Un sous-officier coordinateur de poste ou son délégué ;
- Un sous-officier affecté au Sv RH ou son délégué ;
- Un officier ou sous-officier de la Zone de Secours HEMECO.

F. Résultats

Le jury établit, par poste, un classement des candidats. Le conseil est lié par ce classement en ce qui concerne l'engagement ou l'admission au stage d'incorporation. Le conseil peut constituer une réserve dont la validité ne dépasse pas deux ans. A deux reprises, le conseil peut prolonger de deux ans la validité de la réserve.

Les candidats sont informés de leur résultat par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

La décision d'admission au stage d'incorporation est communiquée à l'intéressé par le président ou son délégué par lettre recommandée ou par toutes autres voies qui confèrent au courrier valeur probante et date certaine.

G. Contact

Toute question relative au présent appel à candidature doit être adressée par email à l'adresse info.zshemeco@gmail.com, en mentionnant dans le sujet du mail « réserve de recrutement SPP HEMECO ».